

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-90 : Espace Germain Aubert _ Location d'un local d'activités (stockage/logistique) _ Bail commercial avec Société WKW France _ Modification de la date d'effet du bail

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans et, notamment, de signer les baux des occupants des biens de la Communauté dans la limite des tarifs fixés par le Conseil Communautaire,*

CONSIDERANT que par décision du Président n°2021-79 du 25 mai 2021, la signature d'un bail commercial avec la Société WKW France, ayant son siège social ZA les Molières – Route de Richerenches - 84600 VALREAS, et représentée par Luis CHICA, pour un local d'une surface de plateau de 4 696.72 m², répartis en surface de stockage/logistique, situé au sein de l'Espace Germain AUBERT, sis 17E rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes, a été autorisée,

Considérant que ce bail prévoyait en date d'entrée dans les locaux fixée au 1^{er} juin 2021 pour se terminer au 31 mai 2030 mais que des contraintes techniques imposent de repousser la date d'effet au 1^{er} juillet 2021,

Considérant qu'il convient donc de modifier le bail en conséquence,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le bail commercial avec la Société WKW France, ayant son siège social ZA les Molières – Route de Richerenches - 84600 VALREAS, et représentée par Luis CHICA, pour un local d'une surface de plateau de 4 696.72 m², répartis en surface de stockage/logistique, situé au sein de l'Espace Germain AUBERT, sis 17E rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes

Article 2 : DE PRECISER que les principales caractéristiques de ce bail sont les suivantes :

- Nature des locaux : d'un espace « stockage & expédition / entrées-sorties marchandises » et de locaux sociaux (vestiaires, sanitaires), d'une surface de 4 696.72 m²,
- Durée : Le bail sera consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives, à compter du 01/07/2021 pour se terminer au 30/06/2030,
- Loyer : Le loyer hors charges est fixé à 1€/m²/mois.
A la date de signature du bail, sur 4 696.72 m², le loyer est de 4 696.72€/mois, soit 56 360.64€/an.
Le loyer est payable en douze termes égaux. Ce loyer ne comprend nullement les charges inhérentes à la location. Ces charges seront assumées intégralement par le Preneur, qui reconnaît en faire son affaire personnelle,
- Le loyer sera révisable en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (I.L.C.) publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).
La valeur de l'indice de référence sera précisée dans le bail commercial signé lors de la signature du bail.

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le 21/06/2021

ID : 084-200040681-20210615-DP_2021_90-DE



- Pour garantir l'exécution des obligations incombant au Preneur, celui-ci versera au Bailleur, au jour de l'entrée en jouissance sur les lieux, une somme d'un montant de 4 696.72 euros correspondant à un terme de loyer.

Article 3 : DE SE CONFORMER aux termes de du Bail commercial consenti entre les deux parties,

Article 4 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 15 juin 2021

Le Président,
Patrick ADRIEN

